

Charte de bonne conduite et d'éthique

Usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de l'épreuve « En quête d'histoire » du CNRD

Académie : Normandie

Établissement :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Date de l'épreuve :

Préambule

Dans le cadre de l'épreuve « En quête d'histoire », les élèves peuvent être amenés à utiliser des outils numériques, y compris des outils d'intelligence artificielle (IA). Cette utilisation s'inscrit dans le **cadre de référence de l'Éducation nationale**, fondé sur les principes de **responsabilité, d'éthique, d'esprit critique et d'intégrité intellectuelle**.

<https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

La présente charte vise à rappeler les règles essentielles de bonne conduite, afin de garantir une épreuve équitable, formatrice et respectueuse des valeurs de l'École de la République.

1. Principes généraux

L'élève s'engage à :

- respecter les valeurs de **probité intellectuelle**, d'honnêteté et de responsabilité ;
- produire un travail personnel ou collectif fidèle à la démarche d'enquête historique ;
- avoir un usage limité de l'IA et portant une attention particulière à son impact environnemental ;
- exercer son **esprit critique** face aux informations, aux sources et aux outils numériques utilisés.

2. Usage autorisé de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle peut être utilisée **uniquement comme un outil d'aide**, notamment pour :

- reformuler une idée déjà produite par l'élève ou le groupe ;
- améliorer la lisibilité ou la structuration d'un texte ;
- aider à la compréhension d'un document ou d'un vocabulaire.

L'IA ne peut en aucun cas se substituer au travail de réflexion, d'analyse et de rédaction de l'élève.

3. Usages interdits

Il est strictement interdit :

- de faire produire par une IA tout ou partie du **raisonnement historique** ;
- de générer automatiquement un texte présenté comme un travail personnel ;
- d'utiliser une IA pour inventer des faits, des sources ou des citations ;
- d'utiliser l'IA pour produire des images, photographies reproduisant des situations historiques comme durant la déportation ;
- de dissimuler l'usage de l'IA lorsque celui-ci a été mobilisé.

Toute utilisation frauduleuse de l'IA constitue un **manquement grave à la déontologie scolaire**.

4. Rapport aux sources et à l'information

L'élève s'engage à :

- distinguer clairement les **sources historiques** des outils d'aide numérique ;
 - vérifier la fiabilité des informations utilisées ;
 - citer et exploiter les documents fournis dans le cadre de l'épreuve avec rigueur.
-

5. Responsabilité et sanctions

Le non-respect de cette charte pourra entraîner :

- l'invalidation partielle ou totale du travail produit ;
 - l'exclusion de l'épreuve ;
 - toute autre sanction prévue par le **règlement intérieur de l'établissement**.
-

Engagement de l'élève

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance de la présente charte. Je m'engage à respecter les règles de bonne conduite et d'éthique dans l'usage de l'intelligence artificielle lors de l'épreuve d'enquête historique.

Fait à, le

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal (le cas échéant) :